

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la note d'information préliminaire simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AXA »

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 30 Août 2017 une note d'information préliminaire simplifiée relative à l'augmentation du capital de la société « AXA » réservée aux salariés du groupe.

L'augmentation de capital se fera par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés de : Axa Assurance Maroc, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services, Axa Crédit, Institut de formation et de développement professionnel AXA, Carré Assurance Maroc et Société de Gestion et de Surveillance (SGS), Axa Technologie Services*, Axa France IARD*, Axa France Vie* et Avanssur*,
(*) Sous réserve de l'accord de l'Office des Changes

La période de réservation au Maroc s'étalera du 31 août au 08 septembre 2017 inclus. Le prix de souscription sera fixé le 12 octobre 2017.

La note d'information préliminaire simplifiée est complétée par :

- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2017 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000119189 ;
- Le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » ;
- Règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors de France et ses avenants.
- Le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.17-0218 en date du 23 mars 2017 ;

L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par l'AMMC ainsi que les documents précités sont disponibles aux sièges sociaux des sociétés mentionnées ci-dessus ainsi qu'auprès de la BMCI. Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site de l'AMMC: www.ammc.ma

CP/EM/026/2017

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma